

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 143-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0889

Déposée le: 30.06.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
von Känel (Lenk i.S., UDC)
Egger (Frutigen, pvl)
Schwarz (Adelboden, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Non au démantèlement des hôpitaux publics

Le Conseil-exécutif est chargé d'intervenir auprès des responsables des centres hospitaliers régionaux (CHR) pour que

1. jusqu'à la votation sur l'initiative sur les sites hospitaliers, aucune fermeture de service ne soit décidée ou exécutée ;
2. le service d'obstétrique de l'hôpital de Zweisimmen reste en exploitation au moins jusqu'après la votation.

Développement

L'initiative sur les sites hospitaliers déposée avec 25 945 signatures valables réclame le maintien de l'offre hospitalière actuelle. Les conseils d'administration de divers CHR tentent actuellement de fermer des services, juste avant la votation sur l'initiative. Les communes sont mises sous

pression pour accepter ces décisions. Le Conseil-exécutif doit faire en sorte que jusqu'à la décision populaire, aucune adaptation structurelle ne soit mise en œuvre dans les hôpitaux publics.

Le service d'obstétrique de l'hôpital de Zweisimmen est actuellement menacé de fermeture. Or la distance jusqu'à la maternité et le temps nécessaire pour y parvenir sont des facteurs décisifs pour le bien-être et la survie de la mère et de l'enfant à naître. Si le service d'obstétrique de Zweisimmen est fermé, certaines femmes devront faire jusqu'à 70 kilomètres pour accoucher ! Manifestement, certaines personnes préfèrent risquer le décès de la mère et de l'enfant que de maintenir l'exploitation du service d'obstétrique.

Le Conseil-exécutif doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme au démantèlement de l'hôpital de Zweisimmen, voire à sa fermeture.

Motivation de l'urgence :

Le Conseil-exécutif doit mettre un terme le plus vite possible aux menées de certains responsables hospitaliers.